

## MÉMOIRE SUR LA REFONTE DU COURS « ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE »

déposé au MEES

à la suite de l'invitation faite au CQPV de participer aux travaux d'experts  
et aux consultations publiques

28 février 2020

Le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) recommande au ministère de l'Éducation de transformer l'actuel cours *Éthique et culture religieuse* en un cours d'éthique et de philosophie<sup>1</sup>, dans lequel la démarche de pensée critique userait de divers thèmes pour réfléchir à la société au sens large.

L'un de ces thèmes centraux est le patrimoine culturel, en particulier le **patrimoine immatériel** (aussi appelé patrimoine vivant). Celui-ci comprend les diverses pratiques et traditions culturelles transmises de génération en génération sur le territoire du Québec.

Les questions suivantes pourraient, par exemple, faire partie du cursus au niveau secondaire :

- Pour quelle raison vouloir léguer aux générations futures certains aspects de la culture actuelle et passée?
- Pourquoi le ministre de la Culture ou les municipalités devraient-ils reconnaître officiellement des pratiques culturelles comme faisant partie du patrimoine immatériel du Québec?
- Quel est l'apport de la culture traditionnelle dans la société d'aujourd'hui?

---

<sup>1</sup> À ne pas confondre avec les trois cours obligatoires d'histoire de la pensée occidentale effectuée à travers le travail de philosophes marquants, dispensés au cégep.

Et au niveau primaire :

- Qu'est-ce qu'une pratique culturelle transmise de génération en génération?
- Connais-tu des traditions ou des coutumes d'ici ou d'ailleurs?
- Peux-tu expliquer un savoir ou une technique ancienne présents dans ta famille ou chez tes proches?

Le thème du patrimoine vivant pourra servir de base à plusieurs exercices. Il fait notamment écho à l'ensemble des autres thèmes proposés lors des consultations d'experts. À travers l'examen des divers éléments de la culture traditionnelle, les élèves seront notamment amenés à pousser leur réflexion et leur compréhension d'enjeux comme : la diversité des cultures, la mondialisation, l'alimentation, les savoirs et traditions autochtones, l'identité, le sentiment d'appartenance, le vivre ensemble, le droit, l'économie, le divertissement, l'écocitoyenneté, la démocratie culturelle, etc.

En plus des liens avec les différents thèmes internes au futur cours de philosophie et d'éthique, les éléments culturels concernés (sous-thèmes) peuvent également favoriser la transversalité des apprentissages à l'école. Par exemple :

Musique et danse traditionnelles => musique + histoire + éducation physique  
Chanson traditionnelle et conte => français + art dramatique  
Chant de gorge inuit => musique + biologie  
Meunerie traditionnelle => économie + chimie + physique  
Canot à glace => géographie + éducation physique  
Sculpture d'art populaire => arts plastiques  
Et plus encore!

L'intégration du patrimoine immatériel dans le cours permet de respecter article 6k de la *Loi sur le développement durable*<sup>2</sup>, applicable au MEES. Elle permet au cours de s'inscrire dans la logique éducative du Cadre global des résultats de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO. La prise en compte du patrimoine immatériel permet aussi d'arrimer la *Loi sur le patrimoine culturel* avec l'éducation des jeunes ainsi que d'établir un pont entre le MCC et le MEES.

En utilisant le patrimoine vivant comme bougie d'allumage, il existe enfin la possibilité complémentaire de participer à des activités sur le territoire tant pour les élèves du primaire que du secondaire.

---

<sup>2</sup> D-8.1.1 - *Loi sur le développement durable*, article 6k sur la protection du patrimoine culturel : « le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ».